

# Rapport d'activité 2014



Association Barak  
Rue du Collège 9  
2114 Fleurier

Téléphone  
032 535 73 91

[association@barak.ch](mailto:association@barak.ch)  
[www.barak.ch](http://www.barak.ch)

# Sommaire

I.	<b>Le mot du président .....</b>	<b>2</b>
	Taux d'encadrement.....	2
	Fréquentation .....	2
	Animation socioculturelle au Val-de-Travers.....	2
	Localisation / Locaux / Bâtiment .....	3
	Financement.....	3
	Suite... ..	4
	Remerciements.....	4
	Comité 2014 .....	4
II.	<b>Animation .....</b>	<b>5</b>
	Rencontres avec les jeunes.....	10
	Réseau, séances.....	10
	Contacts.....	11
	Mise à niveau du savoir et administration.....	11
III.	<b>Comptes 2014 – Association et Animation.....</b>	<b>11</b>
	Commentaires.....	11
	Association.....	12
	Animation.....	13
IV.	<b>Annexes .....</b>	<b>14</b>
	Annexe 1 – Fréquentation.....	14
	Annexe 2 – Rapport de révision des comptes 2014.....	15

## Le mot du président

---

Après trois ans d'existence et d'expériences, il nous a paru utile de faire le point sur l'évolution de la situation.

Barak veut aller de l'avant et de ce fait doit pouvoir pérenniser le centre. Ceci passe par trois éléments fondamentaux :

- qu'une politique de la jeunesse existe dans notre région
- que Barak puisse assurer financièrement une animation socioculturelle de qualité avec un taux d'encadrement qui le permette
- que la question relative aux locaux que Barak occupe actuellement puisse être résolue.

### Taux d'encadrement

La fréquentation actuelle montre que le taux de 100% ne suffit plus pour assurer une animation socioculturelle de qualité. L'absence de normes cantonales ou fédérales fait que nous nous sommes fixés le taux de 200%, taux mentionné par l'AFAJ (Association faîtière suisse pour l'animation enfance et jeunesse en milieu ouvert).

### Fréquentation

Environ 550 jeunes se trouvent dans la tranche d'âge des 11 à 18 ans à Val-de-Travers, dont environ 400 fréquentent le centre, ceci dans le cadre de l'accueil libre, gratuitement et sans contrainte.

En termes de fréquentation, Barak est victime de son succès et la question de la responsabilité de l'Association s'est posée. Un avis de droit montre que la responsabilité de celle-ci peut être engagée dans certains cas. Afin d'avoir une vision claire en regard du taux d'encadrement, les ouvertures ont alors été, en fonction des présences, réparties en :

- Périodes vertes
  - jusqu'à 30 jeunes présents : encadrement recommandé
- Périodes jaunes
  - de 31 à 50 jeunes présents : encadrement insuffisant mais gérable
- Périodes rouges
  - +51 jeunes présents : encadrement insuffisant, responsabilité de Barak engagée

### Animation socioculturelle au Val-de-Travers

Des crèches et une activité parascolaire sont mises sur pied sous l'égide des communes pour les jeunes jusqu'à 11 ans sur la base de lois cantonales mais rien n'existe pour les jeunes de 12 à 18 ans et plus.

Un document, « Animation socioculturelle au Val-de-Travers - Prestation Barak », détaille l'animation socioculturelle et donne ainsi la ligne de conduite de Barak.

L'animation socioculturelle ne se limite pas aux heures d'ouvertures pour les jeunes. Le suivi des projets initiés par les jeunes eux-mêmes, les contacts personnels, tout comme les travaux administratifs, font partie intégrante de l'animation socioculturelle et doivent être pris en compte.

Dans plusieurs articles, la presse neuchâteloise met en évidence l'utilité des centres de jeunes et mentionne que la police cantonale constate une diminution des incivilités dans la région.

## Localisation / Locaux / Bâtiment

Barak a exploré plusieurs pistes qui ont montré leurs avantages et leurs inconvénients. Le Conseil communal a alors proposé informellement que Barak reste dans les locaux actuels. Ceux-ci devant être rénovés, une première étude a montré que l'enveloppe de 800'000 francs, retenue par Barak pour la construction d'un nouveau centre, pouvait convenir. L'Association a alors donné son accord de principe avec, comme contrainte, que la pérennisation du centre soit garantie pour les années à venir.

Une étude technique et financière montre que le montant de 800'000 fr. pour un nouveau bâtiment peut être reporté sur une rénovation de l'ancienne halle de gym. Une rénovation éventuelle du bâtiment comportera quatre phases :

1. Remplacement des portes et fenêtres ainsi que pose d'une isolation sur le plafond actuel,
2. Réfection du toit et pose d'une isolation périphérique,
3. Renforcement du chauffage actuel avec installation d'un chauffage au sol en conservant la chaudière actuelle (chaudière neuve) et création de sanitaires et d'un « coin cuisine »,
4. Sécurisation de la galerie, celle-ci étant mise à l'horizontale et prolongée jusqu'à la première fenêtre.

## Financement

Aujourd'hui, l'Association Barak a pu compter sur les revenus annuels suivants :

- Les contributions des communes de la région Val-de-Travers
  - Val-de-Travers 50'000.00 (5 fr. par habitant)
  - Les Verrières 3'000.00 (5 fr. par habitant)
  - La Côte-aux-Fées 2'000.00 (5 fr. par habitant)
- La Fondation Marthe et Louis 25'000.00  
Jeanneret-Berthoud

L'Association Barak a trouvé auprès de Clubs services et autres fondations entre 17 et 20'000 fr. par année. Ces montants vont permettre d'assurer le fonctionnement du centre jusqu'en 2015.

A ce jour plusieurs demandes ont été refusées dans la mesure où des montants sont octroyés pour la réalisation de projets et non pas pour le fonctionnement du centre. A noter également que le Canton n'a pas de ligne budgétaire pour de tel soutien et n'entre donc pas en matière.

Le comité de l'Association, qui gère deux places de travail (animateur et animatrice à 60% et 40%), se doit de trouver annuellement entre 20 et 30'000 francs afin d'assurer le fonctionnement du centre avec un taux d'encadrement de 100%. Pour le comité, pérenniser le centre revient à dire que nous devons avoir les moyens de verser des salaires et d'envisager un fonctionnement du centre à moyen terme et pas simplement, comme aujourd'hui, pour l'année suivante ceci en regard des buts que nous nous sommes fixés soit un taux d'encadrement de 200%.

## Suite...

Conformément aux attentes du Conseil communal de Val-de-Travers un dossier complet lui sera remis afin que celui-ci se rende compte de la situation et ce que signifie « l'animation socioculturelle au Val-de-Travers » et les buts poursuivis par Barak, en vue de pérenniser le centre.

Nous sommes aussi conscients de l'effort financier actuel, tout comme du bon accueil qui nous a été réservé jusqu'ici.

Nous solliciterons cependant une entrevue afin d'exposer la situation et compléter ainsi le dossier qui lui sera remis.

## Remerciements

Merci à toutes celles et à tous ceux qui, de près ou de loin, ont permis à ce que Barak existe et poursuive ses activités.

Bernard Rosat, président  
Fleurier, le 29 avril 2015

## Comité 2014

Bernard Rosat	: président
Gina Rinaldi Perrenoud	: secrétaire
Mireille Giroud	: trésorière
Caroline Codoni Sancey	: membre
Margherita Giovenco	: membre
Chantal Brunner	: représentante du Conseil communal de Val-de-Travers
Cédric Schlatter	: animateur
Alexa Vincze	: animatrice

### Soutiens

Pascal Stirnimann	: bâtiment, locaux
Sven Schwab et Jean-Patrice Hofner	: aspects juridiques

## Animation

---

### Janvier :

Réouverture tardive due à une panne de chauffage, une nouvelle chaudière a été installée par la Commune la première semaine de janvier.

### Février :

24 février : en collaboration avec le Conseil Communal, la fête de commémoration de la fusion des communes du Val-de-Travers a été organisée par Barak. La population a été reçue par les jeunes, environ 200 personnes étaient présentes. Après les discours d'usage et la remise du prix citoyen, les jeunes et des bénévoles amis de Barak ont servi les raclettes, crêpes, gaufres et boissons aux personnes présentes. La soirée s'est terminée vers minuit, des jeunes étaient présents le lendemain dès 9h pour les rangements et les nettoyages - merci !



Fusion des communes du 24 février

### Mars :

Le 8 mars, en collaboration avec le CAPTT, un premier café philosophique sur les préventions a été mis sur pied sur le thème des jeux vidéo : usages et addiction.

### Avril :

Barak a été reconnu par la HES-SO comme entreprise formatrice. Afin de répondre aux exigences liées, Cédric Schlatter, animateur Barak, a commencé un Certificate of Advanced Studies (CAS) de praticien formateur. Cette formation donne 15 crédits ECTS et correspond à 450 heures de formation (150 heures de cours, 300 heures de travail personnel).

## Mai :

Fête de quartier :

Une fête de quartier avec les voisins de Barak intitulée « Quartier du collège en fête » a eu lieu le 10 mai. Cette fête a été l'un des objectifs de formation pratique de Samuel Früh, stagiaire à Barak.

En plus d'une rencontre avec les voisins, un terrain de football de rue a été aménagé durant trois jours, à disposition de tous. Ce terrain de « Street-soccer » a été prêté par l'organisation « Infoclic ».

*Infoclic.ch est la réponse simple et directe aux questions des enfants et des jeunes qui ont envie de s'engager et qui nécessitent d'un soutien initial pour réaliser leurs idées. "Ce n'est pas possible" n'existe pas chez Infoclic.ch. L'association pour la promotion de l'enfance et de la jeunesse en Suisse offre des informations faciles à comprendre, ainsi qu'une aide concrète dans tous les domaines de la vie des enfants, des jeunes et de leurs personnes de référence. Un service dont bénéficient environ 30'000 personnes annuellement.*



Fête de quartier du 10 mai

Rencontre internationale :

Nous avons été contactés par le président de « Jeunesse en action » en vue d'un échange professionnel entre travailleurs sociaux scandinaves et des animateurs d'une structure « rurale » en Suisse. Cette rencontre s'est effectuée le 16 mai. Des personnes venant du Danemark, de Suède et de Finlande sont venus découvrir les jeunes du Val-de-Travers par une journée d'échanges, d'ateliers et de jeux.

*Jeunesse en Action encourage l'éducation non formelle et les échanges dans toute l'Europe. Le programme soutient par des conseils, divers formations gratuites et par des moyens financiers, des organisations et institutions qui réalisent des projets pour des jeunes des travailleurs sociaux. (Erasmus+)*



Rencontre internationale du 16 mai

### Junin :

Fin de formation pratique et évaluation et fin de stage de Samuel Früh. La formation pratique effectuée à Barak obtient la note maximale « A ». Nos meilleurs vœux accompagnent Samuel pour son avenir professionnel. Nous le remercions vivement de sa forte motivation et son engagement auprès des jeunes et de l'association durant son stage.

Hip-Hop découverte :

Une journée pour découvrir la culture « hip-hop » a été organisée par deux jeunes de Barak le 20 juin. Ils ont invité des intervenants amis pour présenter ce mouvement qui connaît plusieurs disciplines dont le rap, le break-dance et le graffiti.



Depuis ce jour-là nous avons le plaisir de voir certains de nos murs décorés librement et avec enthousiasme...



Hip – Hop découverte le 20 juin

### Juillet :

Le 5 juillet s'est tenu le deuxième café philosophique avec pour thème la prévention alcool ; sujet intéressant les jeunes à l'approche des festivals, promotions, Abbaye, etc... A la demande des jeunes, un ambulancier a été approché pour participer au débat. Ce sujet a interpellé toute l'équipe d'ambulanciers de service qui sont venus vers Barak durant leur garde afin d'échanger avec les jeunes. Deux ambulances et la voiture du SMUR étaient garées devant Barak en cas d'appel d'urgence.



Café philosophique du 20 juillet

## Août :

Une passerelle de bénévoles est créée entre Le festival Hors-Tribu et Barak. Ainsi, plusieurs jeunes fréquentant le centre d'animation socioculturelle ont pu participer de manière active à l'organisation du festival.

## Septembre :

Le 27 septembre Barak s'est de nouveau joint aux voisins pour une deuxième fête de quartier. L'idée d'organiser cette deuxième fête venait des habitants du quartier pour déterminer si dans le futur, car futur il y aura, il est préférable de se réunir au printemps ou en automne. Cette fête a réuni plus de participants que la première et s'est terminée dans la bonne humeur vers 22 heures.



Fête de quartier du 27 septembre

## Novembre :

Le 19 novembre les animateurs d'entente avec le comité décident de fermer Barak à cause de températures trop basses : il faisait 13° dans la salle. Barak est resté fermé durant trois mois. Grâce à l'investissement de Frs 9'000.00 de la part de l'association pour installer de nouveaux radiateurs, Barak a ouvert à nouveau le 18 février 2015.

## Rencontres avec les jeunes

**Accompagnement dans des recherches professionnelles** (aider les jeunes dans la création des différents documents liés à une recherche d'apprentissage, de formations, etc.).

**Accompagner les actes de formation** (soutien, écoute, explications, mise en lien avec d'autres jeunes plus avancés dans leur formation maîtrisant une matière posant difficulté à un autre jeune, les compétences des uns pour aider les défaillances des autres.)

**Période charnière** (ouverture officieuse) qui fait le lien entre le temps en groupe, l'accueil libre, et l'individuel (ex : Barak ferme ses portes le mercredi à 17h30. Ici s'arrête l'accueil libre. Les jeunes quittent les locaux en nombre, d'autres attendent la fermeture pour s'approcher des animateurs et osent là, leur parler de ce qui les concerne personnellement. Ces moments informels permettent de mettre en place des suivis personnels, ou des dynamiques de projet. Ce temps n'appartient pas à une ouverture officielle, toutefois il en fait partie).

**Permanence** où le jeune est prioritaire et peut passer la porte à tout moment. (Dès que les animateurs sont dans les locaux pour les temps nommés administratifs, ils sont accessibles aux jeunes. Actuellement dès 9h30 les mercredis et vendredis, dès 10h30 les samedis).

**Les rencontres de groupe** liées à la préparation des différents projets (toutes les rencontres liées aux projets de type Fête de quartier développés plus haut, se font en dehors des horaires d'ouverture de l'accueil libre).

**Les rencontres de la délégation des jeunes** (moments officiels où les membres de la délégation se réunissent pour discuter de la délégation, de Barak, des projets, envies, etc.).

## Réseau, séances

Les animateurs sont en réseau avec les acteurs sociaux du Val-de-Travers et leurs services liés, avec le conseil socio-éducatif de l'école JJR, avec les animateurs des autres centres d'animation socioculturelle du canton, avec différents services du canton tel que le service de cohésion multiculturelle et la police du Val-de-Travers.

**Les séances de comité** (une fois par mois).

**Les séances police** (une fois par mois ou au maximum tous les deux mois).

**Les séances de bureau** (une fois par mois).

**Les colloques animation** (chaque semaine).

**Les rencontres inter-institution, Cora, Jeunesse en action etc.** (une à deux fois par an).

**Le conseil socio-éducatif** (quatre fois par année).

**Les séances informelles des animateurs du canton** (tous les deux mois).

**Les préparatifs et différentes recherches** (selon les problématique rencontrées).

## Contacts

**Les contacts avec les bénévoles** (Abbaye, Twelve's, Dreams of Africa, etc.).

**Contact avec les familles** (les parents en recherche d'informations sur le lieu que fréquentent leurs enfants, visite guidées, etc.)

**Contact avec le voisinage** (préserver les liens créés au long des différentes rencontres, soit dans le centre, soit à l'extérieur du lieu, dans le quartier, etc.).

## Mise à niveau du savoir et administration

**Mise à niveau des savoirs** (formations).

**Administration** (dossiers, comptabilité, archives, rapport, PV, etc.).

**Gérer l'infrastructure** (achat, le maintien du matériel, rangement, etc.).

Cédric Schlatter, animateur et Alexa Vincze, animatrice  
Fleurier le 29 avril 2015

## Comptes 2014 – Association et Animation

---

### Commentaires

Rien de particulier à signaler. Selon les recommandations de la Fiduciaire Lebet deux comptabilités sont établies : une comptabilité « Animation », qui regroupe tous les frais afférents au fonctionnement du centre Barak et une comptabilité « Association ». Dans celle-ci sont comptabilisés les frais de fonctionnement de l'Association Barak avec, entre autre, le montant versé annuellement pour le fonctionnement du centre.

Le fait de disposer de deux comptabilités permet d'éviter le transfert de pièces comptables et de mieux cerner les différents postes relatifs à l'animation ou au fonctionnement de l'association.

En page 2 de ce rapport, sous « Animation socioculturelle au Val-de-Travers » le fonctionnement du centre est expliqué. En page 3, sous « Financement », la problématique et les détails du financement sont aussi exposés.

Les produits actuels permettent d'assurer des salaires pour un taux d'encadrement de 100% ainsi que des frais pour une « animation » minimale. La comptabilité « Animation » laisse voir un bénéfice de CHF 675.53, alors que la comptabilité « Association » affiche une perte de CHF 2'280.72.

Grâce à un don de la Fondation Elisabeth Leuba-Jequier, deux dépenses importantes ont pu être consenties : CHF 9'000 pour régler les problèmes de chauffage du local actuel et CHF 5'800 pour un raccordement au réseau, permettant ainsi d'accéder aux services Internet/TV/Téléphone.

## Association

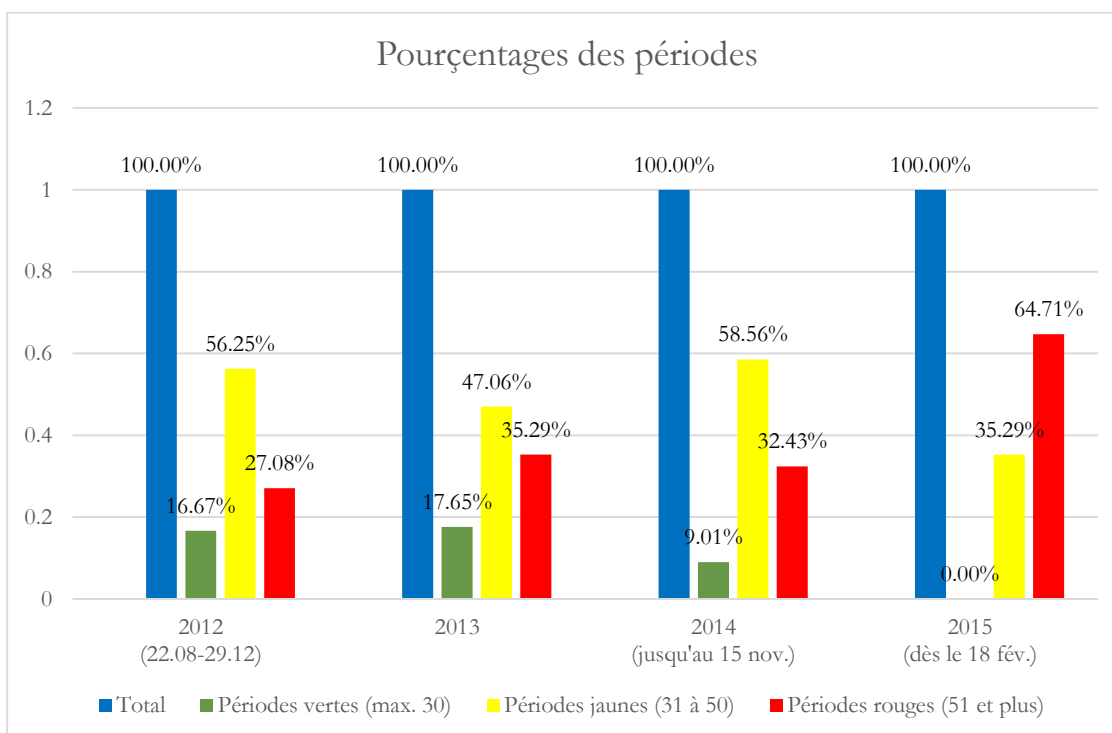
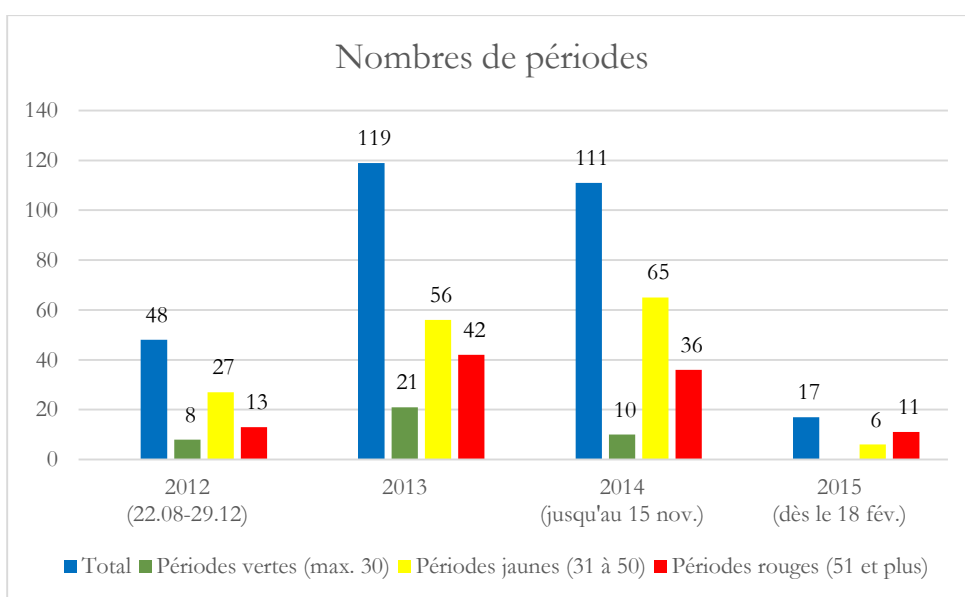
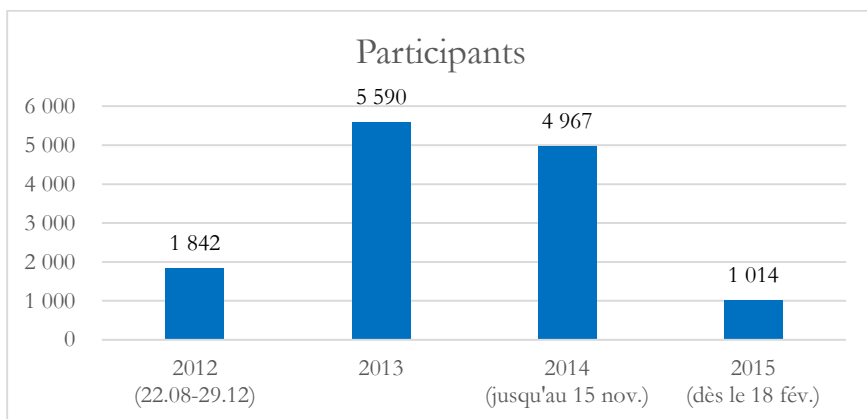
Comptes 2014				
Description	Ouverture	Débit	Crédit	Solde
<b>BILAN</b>				
<b>ACTIFS</b>				
Caisse Association				
Raiffeisen "Privé"	31 969.40	127 418.95	129 955.17	29 433.18
Raiffeisen "Epargne"	2 066.60	15.55		2 082.15
Raiffeisen "Cotisations"	642.95	338.90	980.40	1.45
Poste "Cotisations"		881.45		881.45
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>34 678.95</b>	<b>128 654.85</b>	<b>130 935.57</b>	<b>32 398.23</b>
<b>PASSIFS</b>				
Capital propre	-41 862.55			-41 862.55
Bénéfice reporté /Perte reportée	7 183.60			7 183.60
Bénéfice de l'exercice /Perte de l'exercice		129 874.12	127 593.40	2 280.72
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>-34 678.95</b>	<b>129 874.12</b>	<b>127 593.40</b>	<b>-32 398.23</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>				
<b>PRODUITS</b>				
Collectivités publiques			75 825.00	-75 825.00
Fondations			45 000.00	-45 000.00
Clubs services			2 500.00	-2 500.00
Cotisations			58.50	-58.50
Produits divers			250.00	-250.00
Indemnités			3 825.00	-3 825.00
Intérêts bancaires et postaux			35.95	-35.95
<b>TOTAL PRODUITS</b>			<b>127 494.45</b>	<b>-127 494.45</b>
<b>CHARGES</b>				
Salaires (Animateur- trice)		77 937.72		77 937.72
AVS / AI / APG / AC		17 565.15		17 565.15
Assurance accidents		810.40		810.40
Assurance maladies		1 899.15		1 899.15
Prévoyance professionnelle (LPP)		11 253.30		11 253.30
Frais divers "Animateurs"		250.00		250.00
Fonctionnement du centre / Animation		16 392.60		16 392.60
Frais bancaires et postaux		98.95	98.95	
Assurances bâtiments		696.70		696.70
Frais de fonctionnement / Association		2 970.15		2 970.15
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>129 874.12</b>	<b>98.95</b>	<b>129 775.17</b>
<b>Bénéfice(-) Perte(+) Compte de résultat</b>		<b>129 874.12</b>	<b>127 593.40</b>	<b>2 280.72</b>

## Animation

Comptes 2014				
Description	Ouverture	Débit	Crédit	Solde
<b>BILAN</b>				
<b>ACTIFS</b>				
Caisse	117.15	11 332.85	11 347.15	102.85
Poste	4 967.49	13 537.05	12 847.22	5 657.32
<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>5 084.64</b>	<b>24 869.90</b>	<b>24 194.37</b>	<b>5 760.17</b>
<b>PASSIFS</b>				
Capital propre	-1 597.75			-1 597.75
Bénéfice reporté /Perte reportée	-3 486.89			-3 486.89
Bénéfice de l'exercice /Perte de l'exercice		15 160.37	15 835.90	-675.53
<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>-5 084.64</b>	<b>15 160.37</b>	<b>15 835.90</b>	<b>-5 760.17</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT</b>				
<b>PRODUITS</b>				
Versements Association Barak			11 532.60	-11 532.60
Ventes diverses			3.00	-3.00
Dons / Soutiens			100.00	-100.00
Produits divers		338.70	778.15	-439.45
Evénements			3 417.70	-3 417.70
Intérêts compte postal			4.45	-4.45
<b>TOTAL PRODUITS</b>		<b>338.70</b>	<b>15 835.90</b>	<b>-15 497.20</b>
<b>CHARGES</b>				
Projets / Animation		315.35		315.35
Bar		973.65		973.65
Evénements		3 828.65		3 828.65
Séances animateurs		2.00		2.00
Déplacements animateurs		209.00		209.00
Frais divers animateurs				
Matériel pour centre		627.40		627.40
Entretien locaux		351.00		351.00
Entretien jeux		897.10		897.10
Produit d'entretien		31.30		31.30
Matériel d'entretien		187.20		187.20
Taxes diverses, déchets		235.10		235.10
Frais de bureau		336.70		336.70
Frais de port				
Frais du compte postal				
Informatique				
Imprimés et matériel publicitaire				
Téléphone / Internet / TV		991.77		991.77
Indemnité d'entretien		5 371.00		5 371.00
Frais de séances		464.45		464.45
<b>TOTAL CHARGES</b>		<b>14 821.67</b>		<b>14 821.67</b>
<b>Bénéfice(-) Perte(+) Compte de résultat</b>		<b>15 160.37</b>	<b>15 835.90</b>	<b>-675.53</b>

# Annexes

## Annexe 1 – Fréquentation



## Annexe 2 – Rapport de révision des comptes 2014

Fiduciaire Christian LEBET  
Grande-Rue 10  
CH – 2112 Môtiers



Association Barak  
Rue du Collège 9  
2114 Fleurier

N/Ref :  
V/Ref :

Môtiers, le 22 avril 2015

### Vérification des comptes

---

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que vous m'avez confié, j'ai procédé à la vérification des comptes de l'association Barak pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014. Je n'ai pas établi une révision à proprement parlé du fait que l'association n'est pas soumise à organe de révision.

J'ai obtenu l'intégralité des documents concernant les deux comptabilités, à savoir l'association à proprement parlé ainsi que l'exploitation. J'ai contrôlé les corrélations entre les deux entités. Dans la comptabilité de l'association ne figure que le montant versé à titre d'avance de frais à l'exploitation.

J'attire votre attention sur les faits que les indemnités versées par l'exploitation aux aides sont soumises à cotisations AVS dès le moment où un montant supérieur à 2'300.00 annuellement est attribué par personne.

Au vu des documents présentés, je peux conclure que les comptes sous revue peuvent être acceptés par l'assemblée générale et en donner décharge à leur auteur.

En vous remerciant de votre confiance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Christian Lebet



Fiduciaire Christian LEBET  
CH-2112 Môtiers – Grande-Rue 10  
Tél. 032 866 15 14 - Fax 032 860 10 07  
E-Mail : fiduciairelebet@valtra.ch